



Développement Durable

Un pilier environnemental

L'architecte garantit que votre construction sera « responsable », que son insertion sera harmonieuse dans un territoire déjà structuré par des réseaux de transports, des réseaux techniques (électricité, eau, etc.), et une activité économique ou commerciale. Il veille ainsi à limiter l'impact des constructions sur l'environnement existant en préservant la densité du bâti et en évitant le gaspillage des ressources foncières, agricoles et naturelles. Il veille également au respect des règles de sécurité et à la prise en compte de l'ensemble des exigences écologiques et sanitaires. Il privilégie les matériaux localement disponibles ou dont l'impact environnemental est faible.

Un pilier économique

L'architecte inscrit sa démarche dans une logique d'éco-efficience qui garantit la réduction des consommations énergétiques et la bonne performance thermique du bâtiment. Une conception « bioclimatique » assure le confort l'hiver comme l'été en évitant les surconsommations saisonnières. L'architecte dépasse, si c'est possible, les normes existantes. Il prévoit le « coût global » induit par l'entretien futur et la maintenance du bâtiment.

Un pilier sociaux

L'architecte intègre les préoccupations liées à la mixité sociale, à la cohabitation des générations et à la multiplicité des activités des habitants. Il se préoccupe avant tout de l'usage que vous ferez du bâtiment. Il doit prévoir les usages futurs et leur modularité dans la perspective des évolutions prévisibles de votre famille ou de vos activités.

Un pilier culturel

L'architecte vise à la bonne intégration du bâti dans son contexte culturel et traditionnel. Il est sensible aux matériaux et savoir-faire locaux. Il vise aussi l'épanouissement culturel par la création d'une architecture contemporaine et évite les pastiches de formes traditionnelles.